DRAC HAUTS-DE-FRANCE PÔLE PUBLICS, TERRITOIRES ET INDUSTRIES CULTURELLES

Qu'est-ce qu'une résidence-mission

à des fins d'éducation artistique ou d'action culturelle et territoriale ?

Les fondamentaux

une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle ou d'action culturelle et territoriale usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle.

Se déployant presque toujours à l'échelle d'un territoire – le territoire de référence dans les Hauts de Flandre étant l'intercommunalité – la résidence-mission privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle **(P.E.A.C.)** qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire).

Ceci n'exclue pas, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage adulte.

Elle repose, pour l'essentiel

- sur un principe de pleine et exclusive disponibilité de l'artiste-résident, durant quatre mois, consécutifs de préférence. Celui-ci, positionné, en cette forme d'action artistique, de <u>manière centrale</u>, est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.
- Sur la présence d'un ensemble conséquent d'œuvres de l'artiste-résident choisies par ses soins parmi celles qui sont déjà réalisées et disponibles, pour être représentatives de sa démarche. Cet ensemble permet de mener, sur le site d'action, un intense travail de diffusion prenant le plus possible en compte les différentes communes composant l'intercommunalité et la totalité de ses jeunes habitants.
- Sur une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire intercommunal d'accueil et d'action et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espaces-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité site d'action.
- Sur une association systématique à l'ensemble des phases de la résidence-mission de tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle (enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, professionnels de la culture, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels de la petite enfance, professionnels de l'éducation populaire, responsables associatifs, etc). Ceci en tenant compte de leurs différents degrés d'implication possible,

Ainsi, à ce propos...

...l'artiste-résident est choisi, dans la grande majorité des cas, à l'issue d'un appel à candidatures lancé à échelle internationale, par un jury représentatif de l'ensemble de ces acteurs locaux (professionnels de la culture, de l'éducation et de l'éducatif) et de leurs partenaires. Dans de nombreux cas, ce jury fait précéder son propre travail d'une large consultation, des différentes forces vives du territoire, sur laquelle il s'appuie.

Selon la taille du territoire et son nombre d'habitants, notamment de jeunes habitants, il peut s'y déployer plusieurs résidences-mission, en simultané, surtout dans le cadre d'un CLEA ou encore d'un contrat culture ruralité lorsque celui-ci fait le choix d'intégrer cette forme d'action artistique dans son projet. Ces résidences en simultané peuvent concerner un même domaine d'expression artistique ou au contraire en concerner de très différents,

rassemblés autour d'une thématique générale ou pas.

C'est, là encore, la concertation préalable avec les différents acteurs locaux qui préside à ces choix.

Un travail important d'information précise et de mobilisation est mené, en amont de la période de résidence auprès des nombreux professionnels déjà cités qui, sur le territoire sont en charge ou en responsabilité de la jeunesse. Ces professionnels dotés, entre autres compétences, d'une appréciable aptitude à la démultiplication et au partage, sont tous appelés à avoir une relation privilégiée avec l'artiste.

Parmi les nombreux outils possibles facilitant l'information et la mobilisation il en est un qui est récurrent. Il s'agit de, ce que l'on appelle, en région Hauts-de-France, la *27e heure artistique*. Celle-ci prend place dans le cadre des animations pédagogiques organisées par les circonscriptions scolaires.

La 27e heure artistique est déclenchée et placée sous l'autorité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et préparée conjointement par l'artiste et un conseiller pédagogique ou un enseignant. Elle permet à un ensemble très conséquent d'enseignants du premier degré, si ce n'est tous, de faire connaissance, de manière approfondie, avec l'artiste-résident et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une intervention de nature artistique très représentative de sa démarche. Elle laisse une part importante à l'échange.

Désormais largement ouverte aussi aux enseignants du second degré et à tous les autres professionnels en lien avec la jeunesse, cette animation, d'une durée de trois heures, contribue de manière décisive à l'implication d'équipes d'enseignants ou d'autres professionnels dans la dynamique de la résidence-mission et au-delà,, bien sûr, dans celle, globale, du CLEA. ou du conventionnement dans laquelle elle a pris place. Dans le cas où plusieurs résidences-mission se mènent en simultané sur le territoire d'action, il est idéalement recherché la faisabilité d'organisation d'une 27° heure artistique par artiste.

– Sur un important plan de communication et de valorisation générales. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

Très concrètement, la résidence-mission comporte deux axes principaux :

- celui de la diffusion intensive et de la médiation renouvelée et démultipliée,
- celui de la création conjointe de gestes artistiques

La diffusion intensive et la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste-résident et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination locale du CLEA ou du conventionnement concerné veillent à ce que chaque commune (ou une importante proportion de communes si elles sont très nombreuses) relevant de ce territoire bénéficie <u>d'au moins une action de diffusion</u> avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques de l'artiste-résident,

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, ayant été consacrés à l'artiste-résident, etc) permettant une approche complémentaire, voire facilitatrice, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre l'artiste-résident, l'équipe locale de coordination du CLEA ou du conventionnement concerné et les responsables des différentes structures culturelles ou d'autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Toutefois, afin d'illustrer au mieux la chose, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces désormais douze années de pratique intensive mais aussi évolutive de la résidence-mission sur des territoires des Hauts de France, il se distingue de plus en plus nettement deux types de diffusion.

Ces deux types de diffusion, en lieux spécialisés et non spécialisés, se déploient tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent très bien s'envisager aussi dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

- Le premier type de diffusion consiste...

... pour un <u>artiste du spectacle vivant</u> (théâtre, musique, danse, arts de la rue, cirque, conte/oralité, etc) en une présentation, en lieux culturels et surtout en lieux non dédiés, tels qu'évoqués plus haut, d'un ensemble conséquent de petites formes reposant sur la personne du résident et validées par ses soins, sans apport lourd de technologies ou d'éléments scénographiques. Il peut s'agir tout aussi bien de lectures, de performances, de solos spécifiquement créés pour l'occasion ou pas, de montages de textes ou de séquences issus de spectacles, de conférences théâtralisées ou dansées, d'actions participatives se déroulant selon des consignes élaborées et énoncées par le seul artiste-résident, etc. La présentation des éventuels éléments documentaires évoqués plus haut prend également place dans ce premier type de diffusion.

Pour un <u>artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia</u> en une présentation, là aussi, en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer, en chaque lieu choisi, le mode de monstration qui lui semble approprié. En cas d'impossibilité de pouvoir le proposer personnellement partout (en raison par exemple de la vastitude d'un territoire d'action) chaque proposition établie, par d'autres personnes donc, est soumise à sa validation. Pour un artiste de ces différents champs artistiques il peut être aussi judicieux de présenter dans le cadre de ce premier type de diffusion des éléments documentaires, selon un mode présentation qu'il propose ou valide,

Pour un <u>auteur</u> en un ensemble diversifié d'interventions littéraires : lectures et performances par ses soins comme par le biais d'autres personnes selon des protocoles proposés ou vaildés par lui-même, textes-affiches, textes projetés, textes enregistrés, textes diffusés par le biais des nouvelles technologies ou des médias, rencontres avec des cercles de lecteurs, etc. En tous cas, il est toujours recherché par les partenaires et par la coordination, en amont de la résidence, une adhésion forte de tous les équipements de la lecture publique du territoire d'action, afin que puissent être acquises par ceux-ci les productions de l'auteur et que puissent y être organisées toutes sortes de mises en évidence de cette somme (displays, expositions, parcours, etc ...).Un lien est également recherché, systématiquement avec la bibliothèque départementale de prêt. Il l'est aussi avec les autres équipements culturels non liés directement à l'écriture et à la lecture.

Ce type de diffusion que l'on qualifie de légère, mais qui ne l'est pas tout à fait dans la mesure où elle est attendue comme devant être foisonnante <u>fait partie intégrante de la mission rémunérée de l'artiste-résident.</u>

La liste des possibles est ici aussi longue que variée, très liée, en tous cas<u>, au désir d'expérimentation en la matière</u>, de l'artiste-résident.

Elle est aussi un prétexte à engager dans la dynamique propre à la résidence-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelées de médiation entre les œuvres présentées et des publics dont elles sont proches, de par l'exercice de leur profession, : enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, etc. Il peut s'agir aussi de bénévoles, usagers ou militants d'associations par exemple.

Il peut s'agir également et c'est l'un des attendus les plus forts de cet axe de la résidence-mission, des enfants, adolescents et jeunes, – des élèves – euxmêmes. Ce sont les professionnels qui les accompagnent dans leurs différents temps, - initiés et formés eux-mêmes - qui sont les plus en mesure de les inviter à faire acte, à leur tour, de médiation. Ceci en direction, par exemple, de

leurs camarades, de leurs familles et entourages, d'autres parties de la population (opérations intergénérationnelles, en faveur de publics empêchés, etc)

L'objectif est ici de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc des manières inventives de favoriser une proximité et, au-delà, à une familiarité entre les habitants du territoire, les jeunes habitants en particulier, et l'œuvre déjà à l'actif de l'artiste. D'en favoriser ainsi l'appropriation collective, de manière dés-intimidante autant que, (pourquoi pas si compatible avec cette œuvre en question), décomplexée et joyeuse,

Ce cercle de médiateurs ponctuels à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidencemission qui, sans nul doute, donne à sa dimension diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituelle. Il illustre bien l'esprit propre à la résidence-mission, à savoir la mobilisation du plus grand nombre possible de volontaires prêts à contribuer à la démultiplication des effets de la présence de l'artiste-résident et de son œuvre.

L'artiste et l'équipe de coordination prenant bien en compte, de leur côté, les différents degrés d'implication possible des uns et des autres et s'enrichissant de la diversité de leurs regards et de leurs suggestions d'approche, renouvelée, inédite peut être même, du travail de l'artiste.

- Le second type de diffusion ...

... est certainement plus « classique » mais donne à voir et à ressentir, de manière plus puissante, le travail de création de l'artiste.

Il s'agit ici pour_un <u>artiste du spectacle vivant</u> de la, présentation de certaines des grandes formes qu'il a déjà réalisées et qui sont disponibles à la diffusion. Mobilisant une présence d'artistes interprètes et de techniciens artistiques, ces spectacles, concerts ou déploiements d'envergure dans l'espace public ne peuvent s' envisager qu'avec le soutien fort des institutions et structures culturelles professionnelles du spectacle vivant et de la musique implantées sur le territoire d'action.

Pour un artiste des arts plastiques et visuels, du design, de la mode, de l'architecture et du paysage, du cinéma et de l'audiovisuel ou du multimédia, mais aussi pour un auteur il s'agît de présentations de grande envergure, comme parexemple une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un événement littéraire, etc, Là aussi ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

Ce type de diffusion plus lourde implique très clairement que la dynamique locale qui s'organise à l'occasion d'une résidence-mission, associant systématiquement les institutions et les structures culturelles, gagne à s'engager le plus en amont possible de l'arrivée de l'artiste. Déjà, un très gros effort a été fait, depuis plusieurs années, afin de faire coïncider le calendrier propre à la mise en œuvre de la résidence-mission et celui correspondant à la programmation de la saison des structures culturelles, dans leur grande diversité. Ceci permet à celles de ces structures désireuses de s'associer de manière plus significative encore à cette action fédératrice d'offrir une plus grande ampleur encore à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident (achat de représentations, programmation/production d'expositions temporaires, etc).

Dans le cas où le territoire d'action ne compte pas de structures culturelles de diffusion du spectacle vivant ou de la musique ou des arts plastiques, etc, il peut être envisagé par les partenaires de la résidence-mission, ou par l'un ou l'autre d'entre eux, si habilités à le faire, de prendre en charge, financièrement et techniquement un certain nombre de ces diffusions d'envergure.

<u>Ce second type de diffusion ne peut toutefois toujours être garanti à l'artiste.</u> Il est, en tous cas, toujours très activement recherché par les partenaires et l'équipe de coordination locale du CLEA ou du conventionnement concerné. Les approches et négociations que cela implique sont toujours menées en lien avec l'artiste et il est veillé à ce que les résultats de celle-si lui soient communiqués le plus tôt possible avant le début de sa résidence afin de lui permettre de s'organiser en conséquence.

La création conjointe de gestes artistiques.

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus les habitudes et les manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à favoriser l'approche de l'artiste-résident par des équipes (composée de professionnels acteurs-démultiplicateurs déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animées par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de contribuer activement à la dynamique que celle-ci suscite.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare. Il y a bien moins d'artistes que de professeurs, d'éducateurs, d'animateurs, de médiateurs, de professionnels de l'action sociale, de, la santé, de la justice, de l'éducation populaire, moins aussi que de professionnels de la culture.

Il est nécessaire dès lors que l'on veuille construire autour de sa présence, tout un projet d'éducation artistique marqué du sceau de la généralisation, de s'organiser en conséquence. De le faire sans être tenté un seul instant de l'instrumentaliser, de le solliciter à mauvais escient, De le faire plutôt de manière à préserver sa disponibilité autant que sa force de proposition créatrice afin qu'il puisse avec chaque équipe rencontrée imaginer la meilleure façon de partager son imaginaire et le regard qu'il porte sur le monde. De se doter des conditions maximales afin que chaque équipe puisse se nourrir de cette relation professionnelle et en faire bénéficier leurs publics (jeunes ou moins jeunes) de référence.

Le pari de cet axe de la résidence-mission, très suggéré par la communauté artistique elle-même, consiste à ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique. Sans prétendre pour autant que cela puisse répondre à un désir de pratique soutenue.

Des instances de pratique artistique en amateur, accompagnée professionnellement, sont d'ores et déjà proposées à cette fin, sur bon nombre de territoires de la région, par les structures culturelles, les structures socio-culturelles, le secteur associatif ou les collectivités.

De même, des dispositifs, nationaux, départementaux et régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier ou du micro-projet ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe, circonscrit, d'enfants ou de jeunes existent en nombre. Ils sont disponibles et relèvent de cahiers des charges précis et de financements bien distincts.

La résidence-mission et ses parti-pris dont celui de la création conjointe de *gestes artistiques* ne doivent donc nullement se confondre avec ce riche et nécessaire existant.

La création conjointe de gestes artistiques permet donc simplement à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc ou mieux encore à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier, d'un même village, par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à les donner à voir, à ressentir, à vivre,

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, chaque geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc dans son entièreté, et donc l' effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n 'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population d'un territoire.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes coréalisatrices.

Un geste artistique peut, selon les cas, être :

- participatif (impliquant dans son déroulement des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas (n'impliquant dans son déroulement que l'artiste et/ou l'équipe coréalisatrice) ;
- spectaculaire ou, au contraire, modeste;
- jouant de l'effet de surprise (non annoncé aux enfants, adolescents, jeunes adultes ou tout autre public) ou, au contraire, très annoncé, préparé à vue (en y impliquant ces publics ou pas) ;
- diffusé en direct, face à un public donc, ou à distance ; et

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. Les gestes artistiques et leurs propos sont aussi variés et singuliers que le sont, bien sûr les coréalisateurs,

La consultation sur le site de la DRAC Hauts de France de sa rubrique action culturelle et territoriale des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-missions menées dans la région en atteste particulièrement.

De même, dans cette rubrique est présentée la collection de vidéos courtes intitulée *Regards portés sur l'éducation artistique* qui fait la part belle à ces gestes artistiques et à leur construction.

http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes que l'artiste est appelé à rencontrer durant son séjour (de quatre mois en général) avec, à chaque fois, pour perspective la construction d'un de ces gestes. Il peut arriver, même si le cas reste rare, qu'une rencontre ne débouche pas sur une de ces réalisations concrètes. Cela n'est pas à considérer comme un échec mais comme une rencontre inter-professionnelle, approfondie et privilégiée, permettant alors, au moins, aux deux parties de définir une autre forme d'implication de l'équipe et de l'établissement ou des établissements qu'ils représentent. Comme, par exemple, l'organisation d'un temps de diffusion de l'une ou de plusieurs des œuvres de l'artiste et/ou un engagement dans une action de médiation autour de celles-ci et en faveur de leurs publics de référence. Ce nombre de 25 rencontres avec des équipes et susceptibles de conduire à une construction conjointe de gestes artistiques n'est pas considéré, à ce jour, comme trop important. Il est fréquent, au contraire, qu'un artiste-résident en engage plus.

Dans le cas de résidences-mission prévues pour l'accueil de compagnies ou de collectifs artistiques dans leur intégralité ou du moins sur la base d'un effectif d'artistes conséquents, le nombre de rencontres susceptibles d'aboutir à la création conjointe d'un geste artistique est plus important, il est d'une quarantaine.

Les différentes équipes de professionnels acteurs-démultiplicateurs désireuses de s'engager dans cet axe de la résidencemission se manifestent de manière très simple. Elles le font après avoir pris connaissance du travail de l'artiste, soit à la suite d'une 27e heure artistique ou d'une autre présentation organisée en amont de sa venue, soit à la suite de la consultation de son dossier artistique ou de tout autre document de présentation élaboré par la coordination locale du CLEA ou du conventionnement concerné.

Chaque équipe constituée lance alors en direction de l'artiste-résident une invitation (par téléphone, par courriel, par carte postale, etc) à venir la rencontrer, sur son ou ses lieux d'activité professionnelle. Le principe de résidence-mission n'impliquant, de la part de l'équipe, <u>aucune démarche administrative particulière</u> ni de rédaction préalable de pré-projet ou de projet. Il est particulièrement insisté sur ce point, car telle a été la demande insistante des différents acteurs de l'éducation artistique – notamment les responsables académiques et locaux de l'Éducation nationale – lors de l'élaboration de la forme résidence-mission. Tout au plus, l'équipe peut, au moment de son invitation, évoquer une piste de collaboration artistique lui apparaissant pertinente et possible, celle-ci ne restant qu'une première hypothèse.

Ce ou ces temps de rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif, pour l'artiste du moins, Ils peuvent même être, déjà, prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de ce dernier.

C'est lors de ce ou de ces moments que les membres de l'équipe sont surtout invités à évoquer leur quotidien professionnel. Ils évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes – ou bien sûr de tout autre public – dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'envisager, puis à se définir plus précisément, le geste artistique. Celui qui pourrait particulièrement faire sens en ce contexte qu'ils ont pris soin de présenter. Celui qui pourrait permettre à chaque jeune (ou moins jeune le cas échéant) une identification, même partielle, de ce que peut générer la présence d'un artiste, la présence de cet artiste-résident précis, D'avoir une perception sensible de ce qui l'anime, de ce qu'il porte et apporte.

Selon les cas et les manières de voir les choses, propres à chaque artiste, la construction du geste peut nécessiter d'autres rencontres et séances de travail conjoint ou au contraire s'élaborer à distance. Il arrive assez régulièrement que le geste artistique se conçoive intégralement lors de la première, et donc unique, rencontre. Il est à noter également que le geste artistique ne requiert pas forcément la présence physique de l'artiste lors de son déploiement.

Les invitations honorées par l'artiste pour une première rencontre le sont, selon les choix opérés par la coordination locale du CLEA ou du conventionnement concerné :

- soit, toutes, au début du séjour de l'artiste (lors des premières semaines),
- soit réparties tout au long de la résidence permettant ainsi un temps beaucoup plus réduit entre cette rencontre, la phase de création concrète du geste artistique et le moment de sa présentation/restitution.

Différentes déclinaisons de la résidence-mission

Il est à noter que la résidence-mission est une forme d'action artistique qui se décline désormais au sein d'autres programmes ou dispositifs que celui des **Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA).**

On la retrouve notamment avec

- Artiste rencontre ... territoire (ART) ce dispositif, ponctuel, est plus particulièrement adapté aux intercommunalités de taille modeste ou moyenne désireuses de créer en faveur de leurs habitants une dynamique d'éducation artistique tout au long de la vie ou d'action culturelle. <u>Il prend en compte toute une population avec toutefois un intérêt soutenu pour la jeunesse</u>. Ce programme initié par la DRAC Hauts de France se mène toujours en partenariat avec au moins un établissement public de coopération intercommunale et en lien, selon la localisation, avec l'académie de Lille ou l'académie d'Amiens, le conseil départemental de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais ou de la Somme. Et dans tous les cas en lien avec le conseil régional des Hauts de France.

L'ART est souvent convoqué en tant que préfiguration d'un conventionnement pluriannuel de type CLEA ou autre, Chaque appel à candidatures précise les objectifs de la résidence-mission, son contexte d'action et les conditions matérielles et financières.

- **Qu(ART)ier** ce dispositif a été initié par la DRAC Hauts de France, par le préfet délégué à l'égalité des chances et les souspréfets à la politique de la ville <u>en faveur des habitants des quartiers</u> ou communes <u>relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville</u>. Il se mène toujours en partenariat avec au moins une commune et en lien avec l'académie de Lille ou l'académie d'Amiens et avec les différents services déconcentrés de l'État concernés selon le site d'action, concernés (justice, santé, jeunesse, etc). La résidence-mission, en ce cadre, est d'une durée de 3 mois. Ce dispositif est proposé à des communes relevant d'un territoire intercommunal non déjà concerné, à priori, par les programmes ou dispositifs territoriaux ART, CLEA, Contrat culture-ruralité, Chaque appel à candidatures précise les objectifs de la résidence-mission, son contexte d'action et les conditions matérielles et financières.
- Mission d'appui artistique (Mi.AA) il s'agit d'une résidence-mission œuvrant <u>en faveur d'un réseau professionnel très précis</u> dont l'action se déploie sur un territoire large (région, département, bassin) au sein d'établissements le maillant. Elle peut aussi se déployer, toujours en faveur d'une communauté de travail, au sein d'un grand établissement (centre hospitalier, siège régional ou inter-régional d'une administration, entreprise, village-vacances à vocation sociale et solidaire, bailleur social, etc).

Ce dispositif a été initié par la DRAC Hauts de France et se met en place, dans chaque cas, en partenariat étroit avec l'administration, ou l'établissement concerné. Ainsi en a-t-il été récemment il des services territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse, au bénéfice du réseau de ses éducateurs ou encore, des services de l'académie de Lille, en faveur du réseau des enseignants en charge des enfants nouvellement arrivés en France, d'un réseau de

villages-vacances et d'auberges de jeunesses adhérents à l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), d'un bailleur social du bassin minier, etc. La résidence-mission, en ce cadre, est d'une durée qui peut être variable (d'un mois et demi à trois mois, le plus souvent). Chaque appel à candidatures précise les objectifs de la résidence-mission, son contexte d'action et les conditions matérielles et financières.

- Residence-mission à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Initié par la DRAC des Hauts de France cette déclinaison de la résidence-mission s'est élaboré avec le secteur professionnel du journalisme et des médias. Elle peut prende tout aussi bien place dans le cadre d'un CLEA ou que dans celui d'un autre dispositif à entrée territoriale (ART, Contrat culture ruralité, Qu(ART)ier, ...)

Elle se développe également indépendamment de ces cadres d'action et est alors portée aussi bien par une collectivité que par une structure culturelle, socio-culturelle ou autre.

Elle est souvent convoquée pour agir <u>en faveur de tous les habitants</u> d'un territoire avec toutefois un systématique et <u>fort centrage sur la jeunesse</u> (via la mobilisation des différents professionnels qui les encadrent/accompagnent dans leurs différents temps).

Le journaliste n'étant pas un artiste, il a été mené avec les professionnels du secteur – afin de bien être en phase avec un propos d'éducation aux médias – un travail de traduction/adaptation des deux axes de la résidence-mission : l'axe diffusion /médiation renouvelée n'ayant pas posé de problème parti culier et l'axe gestes artistiques devenu, gestes journalistiques a correspondu au souhait d'insuffler à la démarche une importante dimension créative.

Cette déclinaison de la résidence-mission se déploie le plus souvent sur une durée de 4 mois consécutifs. Chaque appel à candidatures précise les objectifs de la résidence-mission, son contexte d'action et les conditions matérielles et financières.

Dernière réactualisation: 25 janvier 2019